



Attribution logement social

Par **jscrista**, le **09/06/2010** à **16:37**

Bonjour,

Nous venons de recevoir l'attribution d'un nouveau logement par un bailleur social suite à notre demande. Actuellement nous sommes aussi locataire chez un bailleur social, et c'est une information que nous avons stipulé au dépôt de notre dossier.

On nous avait informé que le délai de dédit était réduit dans ce cas à 2 mois. Le logement actuel est vide, alors ils veulent nous faire signer le bail. D'une part, on ne nous a pas évoqué cela au moment du dépôt de dossier, et d'autre part ils avaient connaissance de notre situation en terme de dédit.

Peuvent-ils nous obliger à signer le bail tout de suite (et donc nous sommes dans l'obligation de payer double loyer)? Pouvons nous stipuler alors sur le bail la date d'entrée dans les lieux (et donc à la fin de notre dédit)?

Merci de votre réponse;